



Agir localement pour prévenir les cancers de la peau liés aux ultraviolets

DES SOLUTIONS CONCRÈTES
POUR LES COLLECTIVITÉS



Un enjeu de santé pour les territoires

Chaque année, plus de 100 000 nouveaux cas de cancers cutanés sont diagnostiqués en France. Le mélanome, la forme la plus agressive, a vu son incidence multipliée par cinq en trente ans. La grande majorité de ces cancers sont liés à une exposition excessive aux rayons ultraviolets (UV) et pourraient être évités.

Dans un contexte de réchauffement climatique, où les étés s'allongent et les pics d'ensoleillement se renforcent, la prévention devient plus que jamais une priorité.

Les enfants sont les plus vulnérables, leur peau plus fine les rend particulièrement sensibles.

Or, les coups de soleil de l'enfance font les cancers de la peau de l'adulte.

Les professionnels exerçant en extérieur, comme dans le bâtiment, les espaces verts ou dans le cadre d'activités sportives, sont également en première ligne, soumis à une exposition régulière.

Les collectivités, moteurs de la prévention solaire

La prévention doit s'inscrire dans le quotidien et dans les environnements de vie.

À ce titre, les collectivités jouent un rôle essentiel. Elles peuvent agir concrètement en installant des zones d'ombre dans les cours d'école, en végétalisant les espaces publics, en aménageant des aires de jeux adaptées, ou encore en protégeant le public lors d'événements en extérieur.

Ces aménagements viennent en complément des comportements individuels de protection – rechercher l'ombre, porter des vêtements couvrants, un chapeau ou des lunettes de soleil – et en facilitent la mise en pratique au quotidien.

Ces actions dépassent largement la seule prévention des cancers. Elles contribuent à réduire les îlots de chaleur, à améliorer le confort urbain, à embellir les espaces de vie et à renforcer l'attractivité des territoires.

En intégrant la prévention UV dans leurs politiques, les collectivités font le choix d'une action à la fois protectrice, durable et bénéfique pour la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

80 %

des cancers de la peau sont dus à une exposition excessive au soleil, surtout durant l'enfance.

100 000

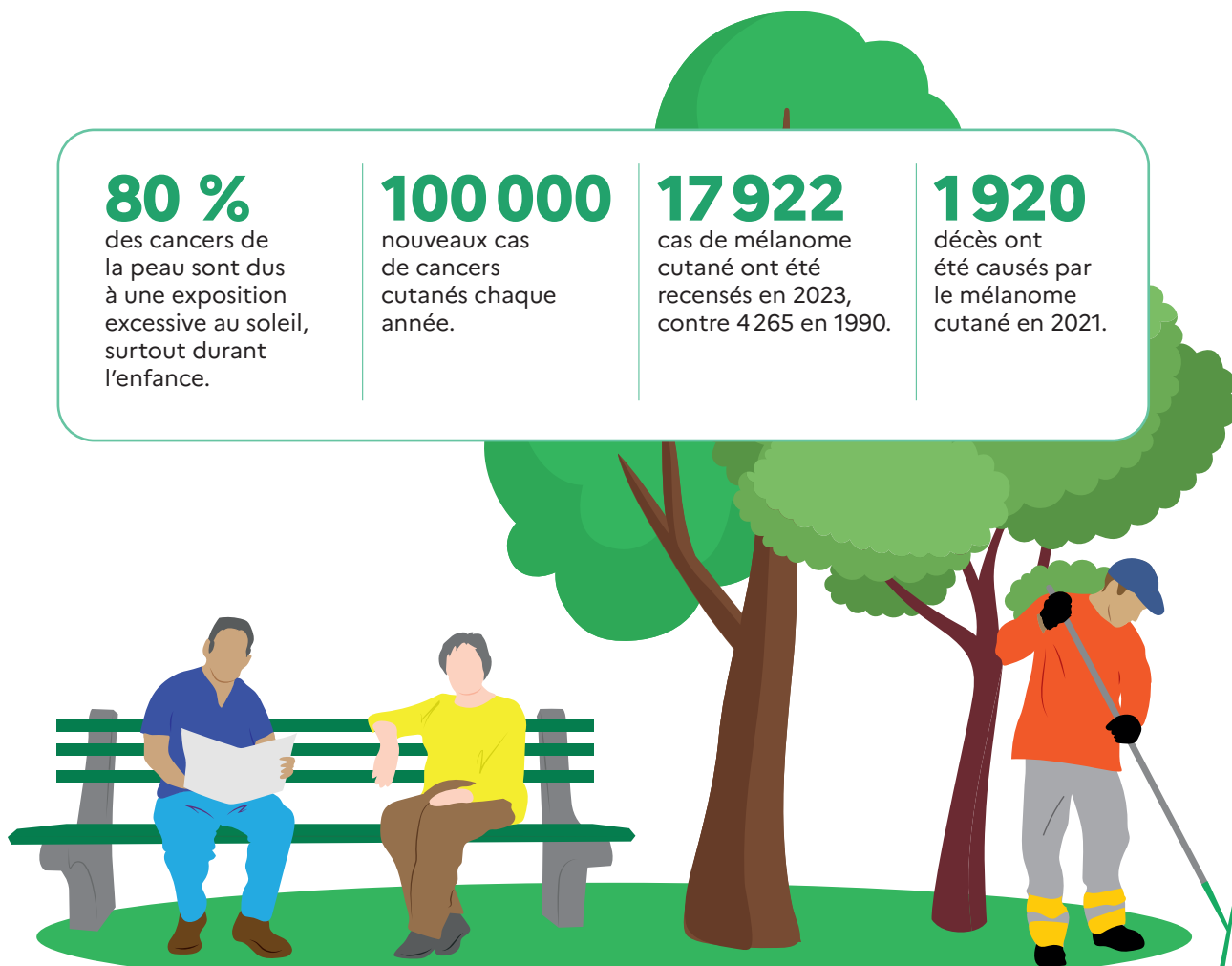
nouveaux cas de cancers cutanés chaque année.

17 922

cas de mélanome cutané ont été recensés en 2023, contre 4 265 en 1990.

1 920

décès ont été causés par le mélanome cutané en 2021.



Comment agir localement face aux UV ?

Les collectivités ont des moyens d'action simples pour réduire l'exposition au soleil et protéger leurs habitants, tout en améliorant le cadre de vie.

Aménager des espaces publics protecteurs

- Adapter les pratiques d'élagage en limitant les coupes trop sévères et en conservant la couronne des arbres afin de préserver l'ombre naturelle.
- Déployer un plan « ombre estivale » en installant des voiles d'ombrage, pergolas ou structures mobiles de manière saisonnière sur les places, marchés ou zones de détente.
- Choisir des revêtements de sol adaptés à la chaleur et aux UV lors des rénovations d'espaces publics. Certaines surfaces claires réduisent la chaleur, mais réfléchissent les rayons UV. Introduire ce double critère dans les marchés publics garantit des espaces à la fois frais et protecteurs.
- Intégrer la prévention solaire dans les documents de planification (plans canicule, PCAET, PLU, stratégies locales santé-environnement) pour renforcer la cohérence entre adaptation climatique et santé publique.

Protéger les habitants pendant les événements

- Prévoir des zones d'ombre lors des événements (brocantes, marchés, festivals) en associant dans les autorisations une obligation d'espaces protégés (tonnelles, voiles, arbres), adaptés à la saison et à l'indice UV annoncé.
- Soutenir les associations locales avec un fonds municipal dédié pour l'achat ou l'installation d'équipements d'ombrage lors des manifestations en plein air.

Protéger les publics les plus à risque

- Protéger les agents municipaux en extérieur, en ajustant les horaires de travail pour éviter l'exposition lors des pics UV (12 heures-16 heures en métropole, 10 heures-14 heures en outre-mer) et en fournissant des équipements de protection (vêtements couvrants, lunettes, couvre-nuque).
- Créer des cours d'école végétalisées et ombragées.
- Former les personnels municipaux des crèches, centres de loisirs, clubs sportifs et piscines pour qu'ils relaient les gestes de protection auprès des enfants et de leurs familles.

Informier et sensibiliser au quotidien

- Communiquer l'indice UV du jour sur les bulletins municipaux, panneaux lumineux, sites web ou réseaux sociaux, en y associant les gestes de protection adaptés.

Qu'est-ce que l'indice UV ?

- L'indice UV mesure l'intensité des rayons ultraviolets du soleil à un moment donné. Plus il est élevé, plus le risque pour la peau et les yeux est important.
- Il varie selon l'heure, la saison, la couverture nuageuse, l'altitude et la localisation géographique.
- En France métropolitaine, il peut déjà être élevé dès le printemps et atteindre 8 en été (plus de 10 dans les territoires d'outre-mer, en montagne ou au bord de mer).
- Il est consultable gratuitement sur des sites comme meteofrance.com, soleil.info ou sur certaines applications météo.



RESSOURCES UTILES

Comment financer des projets favorables à la santé ?

Guide à l'usage des collectivités territoriales (2025)

Cet outil recense les financements mobilisables par les collectivités pour développer des environnements favorables à la santé.

Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires

Guide pratique (2024)

Ce guide vise à donner informations et conseils pratiques pour la mise en œuvre d'actions sur les territoires.

Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires

Brochure (2022)

Ce document de sensibilisation présente les principaux constats et leviers d'action pour intégrer la prévention des cancers dans l'aménagement des territoires.



**D'AUTRES RESSOURCES SONT
DISPONIBLES GRATUITEMENT
SUR CANCER.FR :**

dépliants, affiches, cahiers de jeux
pour enfants, supports ludo-éducatifs,
magazines, tests en ligne.